

COVID-19

FAITES-VOUS TESTER



TESTS VIROLOGIQUES (PCR) dans le nez

Les tests virologiques (PCR) peuvent être effectués sans ordonnance et sont remboursés par la Sécurité sociale. Un prélèvement naso-pharyngé à l'aide d'un petit écouvillon inséré dans le nez permet d'identifier la présence du virus dans l'organisme.

L'échantillon prélevé est analysé par un laboratoire afin de rechercher la présence du matériel génétique du coronavirus et ainsi confirmer ou non le diagnostic de l'infection.



Où se faire dépister en Occitanie ?
Consultez la carte interactive
des lieux de DÉPISTAGE COVID-19
sur occitanie.ars.sante.fr

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)